

Fonds de dotation E R A I K I

Règlement Intérieur du 5 juillet 2024

Préambule

Article 1 : Comités

Article 2 : Conflits, Médiations et Résolutions

Article 3 : Délégations du Conseil d'Administration au Gestionnaire

Article 4 : Liste des membres de l'Assemblée Générale

Article 5 : Liste des membres du Conseil d'Administration

Article 6 : Liste des membres du Comité Consultatif

Préambule

Ce document est un Règlement Intérieur. Il complète et affine les éléments présents aux statuts du Fonds de dotation Eraiki.

Il permet de préciser certains éléments de gouvernances, d'usages, de bonnes pratiques.

Ce Règlement Intérieur s'applique à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale du fonds.

Article 1 : Comités

Le fonds, pour améliorer son fonctionnement, peut se doter de différents Comités.

A sa création, seul le Comité Consultatif existe.

La liste des membres de chaque Comité est annexée au Règlement Intérieur.

Article 2 : Conflits, Médiations et Résolutions

Le fonds pourra se doter d'une procédure détaillée de résolution de conflit.

Dans l'attente, et en cas de conflit grave, ou de litige portant sur l'exécution des termes des statuts ou du présent règlement intérieur, les membres pourront faire appel à un tiers de leur choix en vue d'effectuer une médiation. A défaut ou en cas d'échec du processus de médiation, chaque partie pourra saisir la juridiction compétente.

Article 3 : Délégations du Conseil d'Administration au Gestionnaire

Le Fonds dispose d'un Conseil d'Administration et d'un Gestionnaire, en la personne de Jérémie Bude. Les pouvoirs de gestion les plus étendus sont attribués au Conseil d'Administration. Cependant, le Conseil d'Administration a choisi de déléguer une partie de ses compétences et des tâches à réaliser. Par suite, il a été décidé que le Gestionnaire :

- effectue la gestion courante,
- effectue les achats courants,
- s'assure du bon fonctionnement du fonds et fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration,
- fait établir les comptes annuels,
- publie les comptes au JO,
- fait établir le Compte d'Emploi Annuel des Ressources collectées auprès du public,
- procède aux remboursements des frais engagés par les membres sur justificatifs,
- dispose des accès aux comptes bancaires
- rédige et adresse les convocations aux différentes Assemblées Générales et réunions du Conseil d'Administration,
- procède à la rédaction des procès-verbaux du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales,
- effectue les formalités déclaratives,
- dépose chaque année en Préfecture dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice le rapport d'activité et les comptes annuels ainsi que, le cas échéant, le rapport du Commissaire aux Comptes

- effectue chaque année la demande d'autorisation d'appel public à la générosité auprès des services de la préfecture, de sorte à ce que le fonds soit toujours autorisé à réaliser des campagnes de levée de fonds publiques.

Le Gestionnaire ne prend pas part aux décisions qui le concerne.

Article 4 : Liste des membres de l'Assemblée Générale

- Membres actifs au sein du Collège Ekosistema :
 - Malika Peyraut, représentante Alda
 - Laure Tezier, représentant Alda
 - Jérémie Bude, représentant Alda
 - Elouan Trichard, représentant Bizi
 - Lilas Dinclaux, représentant Bizi
 - Julien Clapié, représentant Bizi
 - Anne Lacouture, représentant la Fondation Manu Robles Arangiz
 - Sébastien Christy, représentant la Fondation Manu Robles Arangiz
 - Antton Harignordoquy, représentant la Fondation Manu Robles Arangiz
 - Xabier Harlouchet, représentant Enbata
 - Laurent Vettorel, représentant Patxoki
 - Oihana Driollet, représentant Haritzia
- Membres solidaires au sein du Collège des Alliés
 - Iker Elosegi et Agnès Sallaberry, représentant EHLG
 - Amaia Muñoa et Unai Oñederra, représentants ELA
 - Roger Harguindeguy et Mendi Esteban, représentant Euskal Moneta
- Membres solidaires au sein du Collège des Sages
 - Aña-Marie Grenié
 - Juliette Bergouignan
 - Iñaki Berhocoirigoin
 - Ainize Butron
 - Jean-Louis Davant
 - Jean-Daniel Elichiry
 - Jean-Noël Etcheverry

Article 5 : Liste des membres du Conseil d'Administration

- Malika Peyraut
- Sébastien Christy
- Elouan Trichard
- Oihana Driollet
- Anne Lacouture
- Xabier Harlouchet
- Laurent Vettorel

- Julien Clapié
- Lilas Dinclaux
- Antton Harignordoquy
- Jérémie Bude
- Laure Tezier

Article 6 : Liste des membres du Comité Consultatif

- Adrien Roussel
- Marie-Claire Sallaberry
- Jacques Echaniz
- Henri Azcue
- Jean-Michel Gorostiague

Le 5 juillet 2024,
Sébastien Christy, président de l'association

